



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 17 novembre 2025 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes}s et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Joannie Labrecque, Claude Benjamin, Mario Gagné et Nadège Katende, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes}s Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

Le maire débute la séance en effectuant l'assermentation symbolique de tous les conseillers et les invite à prendre place à la table du conseil municipal. Il leur donne par la suite la possibilité de s'adresser aux citoyens.

Il poursuit en félicitant le Centre d'action bénévole pour la guignolée de samedi et en donnant la réponse à la question posée lors de la séance du 2 octobre 2025.

Première période de questions

Aucune des huit personnes présentes ne s'exprime.

2025-597

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

40. Gestion et entretien de la piste cyclable La Montérégiaide - Révision de l'entente et des clés de partage.

Procès-verbaux

2025-598

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2025

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2025 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2025.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2025-599

Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham - Avis de motion

Document : Projet de Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham.



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham* afin de le réviser à la suite des élections du 2 novembre dernier.

2025-600

Dépôt du projet de *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham*

Document : Projet de *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham*.

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham*.

2025-601

Règlement abrogeant le Règlement 706 sur les logements accessoires - Avis de motion

Document : Projet de *Règlement abrogeant le Règlement 706 sur les logements accessoires*.

Mme Nadège Katende donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement abrogeant le Règlement 706 sur les logements accessoires* afin d'abroger ce Règlement rendu inutile par la refonte réglementaire.

2025-602

Dépôt du projet de *Règlement abrogeant le Règlement 706 sur les logements accessoires*

Document : Projet de *Règlement abrogeant le Règlement 706 sur les logements accessoires*.

Mme Nadège Katende dépose le projet de *Règlement abrogeant le Règlement 706 sur les logements accessoires*.

2025-603

Adoption du Règlement 514-5 modifiant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham

Document : *Règlement 514-5 modifiant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham*.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 octobre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 octobre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 514-5 modifiant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Greffre et affaires juridiques

2025-604 Dépôt de déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Sont déposées les déclarations d'intérêts pécuniaires de M^{es} et MM. Patrick Melchior, Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Joannie Labrecque, Claude Benjamin, Mario Gagné et Nadège Katende.

2025-605 Calendrier des séances ordinaires 2026

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 sera le suivant :

19 janvier	4 mai	8 septembre
2 février	1 ^{er} juin	5 octobre
2 mars	6 juillet	2 novembre
7 avril	3 août	7 décembre

2025-606 Nomination des maires suppléants pour l'année 2026

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de désigner les maires suppléants pour l'année 2026 comme suit :

Mois	Conseiller
Janvier	M. Daniel Campbell
Février	M. Daniel Campbell
Mars	M. Claude Benjamin
Avril	M. Claude Benjamin
Mai	M. Claude Benjamin
Juin	M. Claude Benjamin
Juillet	M ^{me} Nathalie Dépeault
Août	M ^{me} Nathalie Dépeault
Septembre	M ^{me} Nathalie Dépeault
Octobre	M ^{me} Nathalie Dépeault
Novembre	M. Daniel Campbell
Décembre	M. Daniel Campbell

Finances

2025-607 Signature des effets bancaires

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les personnes autorisées à signer les chèques et effets de la Ville de Farnham dans les comptes bancaires sont :

M. Patrick Melchior, maire
M^{me} Nathalie Dépeault, conseillère
M. Daniel Campbell, conseiller



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

M^{me} Joannie Labrecque, conseillère
M. Claude Benjamin, conseiller
M. Mario Gagné, conseiller
M^{me} Nadège Katende, conseillère
M^{me} Marielle Benoit, directrice générale et greffière
M^{me} Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe
M^{me} Stéphanie Dubé, directrice du Service des finances et trésorière
M^{me} Josianne Monty, directrice adjointe du Service des finances et trésorière adjointe

QUE la résolution 2023-213 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2025-608

Carte de crédit - Responsable de la Bibliothèque municipale Louise-Hall

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission d'une carte de crédit affaires de la Ville de Farnham avec Visa Desjardins au nom de M^{me} Émilie Richard-Lalancette, responsable de la Bibliothèque municipale Louise-Hall.

QUE la limite de cette carte soit fixée à 1 000 \$.

QUE M^{mes} Josianne Monty et/ou Kim Racicot soient autorisées à faire les démarches nécessaires à cette fin.

2025-609

Formation de pompiers - Demande d'aide financière

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 16 octobre 2025.

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des Services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce *Règlement* s'inscrit dans une volonté de garantir aux Municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* et qu'il a été reconduit en 2019 et 2024;

CONSIDÉRANT que ce *Programme* a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce *Programme* vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des Services de sécurité municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce *Programme*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham prévoit la formation de quatre pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du *Programme*.



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de présenter une demande d'aide financière pour la formation Pompier 1 pour quatre pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

2025-610 Redevances pour les carrières et sablières

CONSIDÉRANT que les sommes reçues des droits imposés aux exploitants de carrières et sablières doivent être utilisés pour l'entretien des voies publiques;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les sommes reçues des droits imposés aux exploitants de carrières et sablières soient utilisées aux projets de pavage annuel.

2025-611 Travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable - Paiement 5

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 20 octobre 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 5 des travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable à la compagnie Nordmec construction inc. au montant de 429 756,93 \$, excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 47 750,77 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2025-612 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 4 novembre 2025

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 4 novembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 3 478 200,21 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 989 460,57 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 4 novembre 2025 soit approuvé.

2025-613 Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (Zone-Éco) - Budget 2026

Document : Résolution 25-10-116 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (Zone-Éco) datée du 14 octobre 2025.



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 déposées par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (Zone-Éco);

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit, conformément à l’alinéa 3 de l’article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, approuver le budget de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (Zone-Éco);

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit des revenus totalisant 7 451 664 \$, des dépenses de fonctionnement et autres activités totalisant 4 164 820 \$, des affectations totalisant 675 000 \$ et le financement des investissements prévus de 5 760 000 \$ par l'excédent de l'exercice, d'un montant de 2 611 844 \$, par une subvention à recevoir, d'un montant de 1 764 000 \$ et par un transfert à partir du surplus non affecté, d'un montant de 1 384 156 \$;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver, tel que présenté, le budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (Zone-Éco).

2025-614 Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (Zone-Éco) - Programme triennal d'immobilisations 2026

Document : Résolutions 25-10-117 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (Zone-Éco) datée du 14 octobre 2025.

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 déposé par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (Zone-Éco);

CONSIDÉRANT que ce programme triennal prévoit des immobilisations aux montants de 5 760 000 \$ en 2026, de 5 470 000 \$ en 2027 et de 1 325 000 \$ en 2028;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver, tel que présenté, le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026 à 2028 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (Zone-Éco).

2025-615 Organismes ayant participé à la fête de l'Halloween 2025 - Aide financière

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 3 novembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser aux organismes ayant fait du bénévolat à la fête de l'Halloween 2025 une somme de 120 \$ chacun :

Carrefour Jeunesse-Emploi

Club photo PixelArt

Centre d'action bénévole de Farnham

Groupe Scouts La Chaîne

Cercle des Fermières de Farnham

Le Phare

Club de patinage de vitesse de Farnham

Maison de la famille de Farnham et région



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Club Optimiste de Farnham

Maison des jeunes de Farnham

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-92-639.

2025-616

École Mgr-Douville - Activités 2025-2026

Document : Formulaire de demande dans le cadre de la Politique de soutien aux établissements scolaires publics daté du 22 septembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière de 955 \$ à l'école Mgr-Douville pour diverses activités à être tenues en 2025-2026.

QUE cette somme soit versée entre le 1^{er} et le 15 janvier 2026.

QUE cette somme représente le maximum admissible dans le cadre de la Politique de soutien aux établissements scolaires publics.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2025-617

Maison des jeunes de Farnham inc. - Loyer 2026

Document : Formulaire de demande d'aide financière non daté.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 12 500 \$ à la Maison des jeunes de Farnham inc. couvrant une partie des frais de leur loyer pour l'année 2026.

QUE cette somme sera versée en un seul paiement entre le 1^{er} et le 15 janvier 2026.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-96-970.

2025-618

Entrée chez soi Brome-Missisquoi - Espaces d'hébergement temporaires

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 24 octobre 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière de 1 250 \$ à Entrée chez soi Brome-Missisquoi pour leur projet d'espaces d'hébergement temporaires.

QUE cette somme soit versée après l'ouverture desdits espaces.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Ressources humaines

2025-619

Démission de M. Gilles Daoust, directeur adjoint du Service de sécurité incendie

Document : Courriel de M. Gilles Daoust daté du 24 octobre 2025.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Gilles Daoust, de son poste de directeur adjoint du Service de sécurité incendie, effective le 14 novembre 2025.

QUE des remerciements soient par la présente transmis à M. Daoust pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

2025-620

Démission de M. Christian St-Arnaud, contremaître au Service des travaux publics

Document : Lettre de M. Christian St-Arnaud datée du 28 octobre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Christian St-Arnaud, de son poste de contremaître au Service des travaux publics, effective le 29 octobre 2025.

QUE des remerciements soient par la présente transmis à M. St-Arnaud pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

2025-621

Embauche d'une technicienne à la comptabilité par intérim au Service des finances

CONSIDÉRANT le départ de M^{me} Kim Racicot en congé de maternité le 21 novembre prochain;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier l'embauche de M^{me} Hélène Dansereau au poste de technicienne en comptabilité par intérim au Service des finances, rétroactivement au 3 novembre 2025, jusqu'au retour de M^{me} Kim Racicot à son poste.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce titre soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

Communications et relations avec les citoyens

2025-622

Réseau informatique - Renouvellement de contrat

Document : Dossier de la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens daté du 17 octobre 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 le contrat d'entretien et de gestion du parc informatique auprès de la compagnie ITGS inc. au coût de 91 285,46 \$, excluant les taxes.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-50-414.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025**

2025-623

Contrôle animal - Renouvellement de contrat

Document : Dossier de la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens daté du 27 octobre 2025.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour la Ville de Farnham de voir à l'application de son règlement de contrôle animal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire mandater un tiers à cette fin;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat de contrôle animal à l'organisme Société protectrice des animaux des Cantons du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 au montant d'environ 86 300 \$, excluant les taxes.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-290-00-419.

Incendie

2025-624

Remplacement des équipements de désincarcération du Service de sécurité incendie

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 8 octobre 2025.

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de remplacer les équipements de désincarcération du Service de sécurité incendie afin d'être plus efficace lorsqu'ils doivent être utilisés;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition des équipements de désincarcération présentés par la compagnie MES/Code 4 dans leur estimation numéro QT1985483 datée du 26 septembre 2025 au coût de 56 985 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-220-00-725 et financée par le fonds de roulement sur une période de dix ans.

2025-625

Acquisition de matériel de stabilisation au Service de sécurité incendie

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 8 octobre 2025.

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'ajouter du matériel permettant la stabilisation et la protection des intervenants lors d'interventions sur un véhicule;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition des équipements de stabilisation et de protection présentés par la compagnie Boivin & Gauvin inc. dans leur estimation SC20025679 datée du 2 octobre 2025 au coût de 9 825,86 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-220-00-725 et financée par le fonds de roulement sur une période de dix ans.



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

Traitement des eaux

- 2025-626 **Rapport annuel 2024 sur la gestion de l'eau potable**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 23 octobre 2025.

Est déposé le rapport annuel 2024 sur la gestion de l'eau potable pour la Ville de Farnham.

Travaux publics

- 2025-627 **Club de motoneige Baie-Misisquoi - Autorisation de passage**

Document : Courriel de M. Jean Richard daté du 30 septembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les motoneigistes à circuler sur le chemin Audette, sur une distance maximale de 100 m, afin de permettre de relier les deux sentiers du Club de motoneige Baie-Misisquoï.

QU'une preuve d'assurance responsabilité civile minimale de 1 000 000 \$ soit remise à la Ville de Farnham au plus tard le 1^{er} décembre 2025.

QUE demande soit faite aux membres de ce Club de porter une attention particulière au bruit de leur véhicule près des résidences.

QUE cette autorisation ne soit valable que pour la saison hivernale 2025-2026.

QUE cette autorisation pourra être révoquée en tout temps durant cette période.

Planification et aménagement du territoire

- 2025-628 **Demande de certificat d'autorisation - Enseignes - 466, rue de l'Hôtel-de-Ville**

Document : Résolution CCU-251014-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 octobre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle demande a été déposée afin de modifier ce qui a été présenté en août 2025 comme affichage en vitrine au local sis au 466, rue de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la même police est utilisée pour les enseignes;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, en vigueur au moment de la demande;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025**

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de modification de la résolution 2025-517 concernant l'affichage en vitrine de Bronzage Havana Palace, l'affichage consistant en une image de perroquet sur la vitre de gauche et un numéro de téléphone lettré blanc sur la vitrine de droite du local sis au 466, rue de l'Hôtel-de-Ville, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* en vigueur au moment de la demande.

2025-629

Demande de permis - Rénovation - 571, rue de la Traverse

Document : Résolution CCU-251014-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 octobre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer un revêtement sur un bâtiment accessoire de la propriété sise au 571, rue de la Traverse;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que le requérant a fait des démarches sérieuses, mais qu'il n'est pas en mesure de trouver la même couleur que le revêtement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'un revêtement de couleur blanc s'harmonise bien avec le bâtiment principal ainsi qu'avec l'environnement du secteur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, en vigueur au moment de la demande;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande visant l'installation d'un revêtement extérieur de vinyle blanc sur la remise installée sur la propriété sise au 571, rue de la Traverse, en zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* en vigueur au moment de la demande.

2025-630

Demande de permis - Rénovation - 580-586, rue Saint-Joseph

Document : Résolution CCU-251014-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 octobre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer les escaliers extérieurs sur la façade latérale gauche de la propriété sise aux 580-586, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que les escaliers actuels en métal noir sont désuets et seront remplacés par des escaliers en métal noir;

CONSIDÉRANT que le remplacement de l'escalier en façade latérale gauche n'amène aucune altération au style du bâtiment;



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que la proposition respecte l'ensemble des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, en vigueur au moment de la demande;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande visant le remplacement de l'escalier situé sur la façade latérale gauche du bâtiment sis aux 580-586, rue Saint-Joseph, en zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* en vigueur au moment de la demande.

2025-631

Demande de permis - Rénovation - 466, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Résolution CCU-251014-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 octobre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de régulariser le changement d'une porte à l'arrière de la propriété sise au 466, rue de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que le changement proposé améliore l'aspect général de la façade arrière du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, en vigueur au moment de la demande;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande visant le remplacement d'une porte arrière sur l'emplacement du 466, rue de l'Hôtel-de-Ville sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* en vigueur au moment de la demande, à la condition de retirer les affiches lumineuses désuètes et inutilisées sur la façade arrière du bâtiment.

2025-632

Demande de permis - Rénovation - 761, boulevard Kirk

Documents : Résolution CCU-251014-11 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 octobre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de changer l'emplacement de l'entrée principale, ajouter un balcon devant ladite entrée, changer le revêtement extérieur du portique ainsi que la couleur du revêtement du cabanon de la propriété sise au 761, boulevard Kirk;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT que l'entrée actuelle sur le côté n'est pas harmonisée avec le reste du bâtiment et qu'une entrée en façade s'intégrerait bien dans le style architectural du secteur;

CONSIDÉRANT que la galerie proposée devant la nouvelle porte d'entrée s'harmoniseraient mieux avec le portique si elle avait la même grandeur que celui-ci (Au lieu du 14 pi proposé);

CONSIDÉRANT que la nouvelle fenêtre proposée serait à guillotine, mais que la deuxième fenêtre du portique est à manivelle;

CONSIDÉRANT que la couleur de revêtement blanc, tel que proposé, ne permet pas de mettre en évidence les éléments typiques du secteur (Portique) puisqu'il n'y aurait pas de contraste avec le reste de la maison qui est également blanche;

CONSIDÉRANT que la couleur proposée pour le cabanon (Gris pâle) s'harmonise bien dans l'environnement du secteur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte une partie des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, en vigueur au moment de la demande;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande visant le déplacement de l'entrée principale, le rajout d'une galerie devant ladite entrée, l'installation d'une nouvelle fenêtre en remplacement de l'ancienne porte, le changement de couleur du revêtement du portique ainsi que la couleur du revêtement du cabanon de la propriété sise au 761, boulevard Kirk, en zone de plans d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* en vigueur au moment de la demande et aux conditions suivantes :

- La fenêtre projetée devra être à manivelle afin de s'harmoniser avec la deuxième fenêtre déjà présente dans le portique.
- Le nouveau revêtement du portique devra être de la même couleur et du même style que celui du cabanon (Gris pâle au lieu de blanc et installé à l'horizontale au lieu qu'à la verticale).
- La galerie devra être de la même grandeur que le portique (Au lieu du 14 pi demandé).

2025-633

Demande de permis - Rénovation - 400 et 430-440, rue Meigs

Document : Résolution CCU-251014-12 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 octobre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'unifier les deux bâtiments par un agrandissement commun, ainsi que refaire le revêtement extérieur sur les propriétés sises aux 400 et 430-440, rue Meigs;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que tous les revêtements proposés ont été sélectionnés de manière à s'harmoniser avec les matériaux et l'apparence des constructions existantes, assurant ainsi une continuité architecturale dans l'ensemble du projet;



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que les matériaux de toiture proposés ont été sélectionnés dans une perspective de réduction des îlots de chaleur, notamment par l'utilisation d'une membrane blanche pour les toitures plates et de bardage de teinte pâle pour le portique, conformément aux principes de développement durable;

CONSIDÉRANT qu'une version révisée du projet a été déposée, intégrant notamment des fausses fenêtres à l'arrière, trois liens piétons, l'intégration d'un aménagement paysager dans la bande gazonnée et l'ajout de conteneurs semi-enfouis;

CONSIDÉRANT que malgré les modifications apportées par le promoteur, une réflexion plus poussée mérite d'être faite afin de rendre le projet plus sécuritaire, tant pour les déplacements actifs que pour la circulation motorisée;

CONSIDÉRANT que malgré les modifications apportées par le promoteur, une réflexion plus poussée mérite d'être faite afin d'intégrer des mesures d'aménagement paysager et de lutte aux îlots de chaleur dans les aires de stationnement;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par Mme Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande visant à unifier les deux bâtiments par un agrandissement commun et refaire le revêtement extérieur sur les propriétés sises aux 400 et 430-440, rue Meigs, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* en vigueur au moment de la demande et aux conditions suivantes :

- Ajouter un îlot de verdure comprenant un aménagement paysager avec la plantation d'arbres, de vivaces et d'arbustes autour des cases de stationnement situées derrière le bâtiment (Postes Canada). Cet îlot devra encadrer les allées de circulation minimales requises. De plus, les douze cases de stationnement devront être lignées. Ces aménagements sont essentiels pour structurer l'espace, assurer une circulation fluide et sécuritaire et réduire l'effet d'îlot de chaleur.
- Proposer une amélioration de la signalisation et de la circulation à l'intérieur des aires de stationnement, notamment aux entrées et sorties vers la rue Meigs ainsi qu'au secteur névralgique situé près de l'entrée du futur magasin Dollarama et de la pharmacie Jean-Coutu (Par exemple l'installation de dos d'âne, de panneaux de signalisation directionnelle, du marquage au sol ou encore des panneaux d'arrêt).
- Intégrer du pavé alvéolé dans les allées piétonnes suivantes : Derrière le nouveau Dollarama à partir de la rue Saint-Pierre, entre le Jean-Coutu et la rue Meigs et entre le Métro et la rue Principale Est. Ces allées devront également inclure un traçage au sol sur le côté destiné aux personnes à mobilité réduite.
- Intégrer une allée verdie qui longe la rue Saint-Pierre derrière le futur magasin Dollarama.
- Exiger le déplacement du poteau d'électricité situé sur la rue Saint-Pierre avant le début de la deuxième phase des travaux, laquelle prévoit l'agrandissement du nouveau Dollarama sur une superficie de 470 m². L'échéancier prévu pour cette phase étant de novembre 2026 à juin 2027.



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

Représentation

2025-634

Nomination de responsables de dossiers et désignation des membres du conseil municipal aux divers comités

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU des conseillers de procéder aux nominations suivantes :

Responsable des dossiers :

Services	Responsable
Direction générale, Greffe, Communications et relations avec les citoyens et Ressources humaines	M. Patrick Melchior
Finances	M. Mario Gagné
Loisirs, culture et tourisme	M ^{me} Nathalie Dépeault
Incendie	M ^{me} Joannie Labrecque
Planification et aménagement du territoire	M. Daniel Campbell
Traitements des eaux	M ^{me} Nadège Katende
Travaux publics	M. Claude Benjamin

Représentants de la Ville :

Organisme	Représentants	Substitut
Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie	M. Patrick Melchior M. Daniel Campbell	M ^{me} Nathalie Dépeault
Chambre de commerce de Brome-Missisquoi	M. Mario Gagné	M ^{me} Nadège Katende
Comité consultatif culturel	M ^{me} Nathalie Dépeault M ^{me} Joannie Labrecque	M. Daniel Campbell
Comité consultatif d'urbanisme	M. Daniel Campbell M ^{me} Nadège Katende	M. Claude Benjamin
Comité consultatif en sécurité publique	M ^{me} Nathalie Dépeault M. Claude Benjamin	M. Daniel Campbell
Comité consultatif sur l'accessibilité	M. Mario Gagné	M ^{me} Nathalie Dépeault
Comité d'embellissement	M ^{me} Nathalie Dépeault M. Mario Gagné	M ^{me} Joannie Labrecque
Comité de démolition	M. Patrick Melchior M ^{me} Nathalie Dépeault M. Daniel Campbell	M. Claude Benjamin
Comité de retraite	M. Claude Benjamin M. Mario Gagné	M. Daniel Campbell
Comité de toponymie	M. Claude Benjamin	M. Daniel Campbell
Comité des fêtes du 150 ^e anniversaire	M. Patrick Melchior M ^{me} Nathalie Dépeault	M. Claude Benjamin
Comité du centre multifonctionnel	M. Patrick Melchior M. Daniel Campbell	M. Claude Benjamin
Comité environnement et développement durable	M. Mario Gagné M ^{me} Nadège Katende	M ^{me} Nathalie Dépeault
Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc.	M ^{me} Joannie Labrecque	M ^{me} Nathalie Dépeault
Fondation Les Foyers Farnham (2026 seulement)	M. Claude Benjamin	M ^{me} Joannie Labrecque
Fonds de développement Farnham-Rainville inc.	M. Patrick Melchior M. Daniel Campbell	M ^{me} Nathalie Dépeault
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi	M. Patrick Melchior	M. Daniel Campbell



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

Organisme	Représentants	Substitut
Office d'habitation de Brome-Missisquoi	Mme Nathalie Dépeault	M. Mario Gagné
Organisme de bassin versant Baie-Missisquoi	Mme Nadège Katende	Mme Nathalie Dépeault
Organisme de bassin versant de la Yamaska	Mme Nadège Katende	Mme Nathalie Dépeault
Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (Zone-Éco)	M. Patrick Melchior Mme Nathalie Dépeault	Mme Nadège Katende

QUE la résolution 2021-488 soit modifiée en ce sens.

QUE les résolutions 2021-037, 2021-514, 2021-572, 2021-683, 2022-297, 2023-051 et 2023-427 soient abrogées à toutes fins que de droit.

Adhésions

2025-635

Union des Municipalités du Québec - Renouvellement d'adhésion

Document : Avis de facture de l'Union des Municipalités du Québec daté du 23 septembre 2025.

Il est PROPOSÉ par Mme Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler l'adhésion de la Ville de Farnham à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2026, incluant le Carrefour du capital humain, au coût de 14 953,26 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-160-00-416 et 02-110-00-494.

Ajout

2025-636

Gestion et entretien de la piste cyclable La Montérégiaude - Révision de l'entente et des clés de partage

Document : Résolution 10-228-25 de la Municipalité d'Ange-Gardien datée du 2 octobre 2025.

CONSIDÉRANT que les Municipalités d'Ange-Gardien, Farnham, Sainte-Sabine, Sainte-Brigide-d'Iberville, Mont-Saint-Grégoire et Saint-Jean-sur-Richelieu ont mandaté le Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc., fondé en 1992, à assurer la gestion de la piste cyclable La Montérégiaude traversant leur territoire;

CONSIDÉRANT que lesdites Municipalités versent annuellement au Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc. une contribution financière déterminée par des prévisions budgétaires et calculée selon le nombre de kilomètres traversant chacune desdites Municipalités, selon une répartition différente entre le nombre de kilomètres urbains et le nombre de kilomètres ruraux;

CONSIDÉRANT qu'aucune entente de gestion officielle de la piste cyclable n'a été établie entre le Comité Pro-piste Farnham/Granby inc. et lesdites Municipalités;



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT qu'à la demande desdites Municipalités, le Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc. a mandaté la firme Raymond Chabot Grand Thornton afin de l'accompagner dans le cadre de rétablissement d'une entente qui inclut le calcul des coûts de manière juste et équitable entre les Municipalités desservies, en tenant compte des spécificités de chaque territoire;

CONSIDÉRANT le rapport final Révision de l'entente et des clés de partage - Septembre 2025, déposé par Raymond Chabot Grand Thornton, selon lequel la répartition des coûts repose sur le calcul du coût de revient, appuyé par cinq inducteurs de coûts représentatifs, soit le nombre de kilomètre de piste (Urbains, ruraux et totaux), le nombre de haltes et le nombre d'activités de sensibilisation;

CONSIDÉRANT la recommandation de Raymond Chabot Grant Thornton selon laquelle les clés de partage utilisées sont l'utilisation (30 %), l'accessibilité (10 %) et le coût de revient au kilomètre (60 %) puisqu'elles permettent une répartition plus équilibrée des quotes-parts, limitent les fluctuations par rapport à la répartition actuelle et maximisent l'obtention de la subvention Véloce III pour l'ensemble des Municipalités;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de se prononcer en accord avec les clés de partage proposées par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, dans le rapport final Révision de l'entente et des clés de partage - Septembre 2025, soient l'utilisation (30 %), l'accessibilité (10 %) et le coût de revient au kilomètre (60 %).

QU'une entente de gestion officielle de la piste cyclable soit établie entre le Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc. et les Municipalités d'Ange-Gardien, Farnham, Sainte-Sabine, Sainte-Brigide-d'Iberville, Mont-Saint-Grégoire et Saint-Jean-sur-Richelieu.

QU'en fonction de ces données, la Ville de Farnham mandate le Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc. pour l'entretien (Secteur rural), la gestion (Secteurs urbain et rural) et la patrouille (Secteurs urbain et rural) de la piste cyclable pour l'année 2026, au coût de 46 313 \$.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-59-970.

Seconde période de questions

Quatre des douze personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Félicitations au nouveau conseil.
- Bâtiment placardé du 236, rue Principale Est.
- Stationnement sur la partie Nord de la rue Meigs.
- Coût et distribution du calendrier annuel.
- Pavage de la rue Racine.
- Vitesse des trottinettes sur la piste cyclable.
- Guignolée 2025.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025**

- Train de Noël.
- Roulettes dans les cours de la rue Ratté.
- Électrification de la cloche de la Place du Souvenir.
- Souhaits de joyeux anniversaire à la conseillère M^{me} Nathalie Dépeault.

Un badge est remis au maire par le Groupe Scouts La Chaîne durant la période de questions.

Informations des conseillers

Le maire reprend la parole pour féliciter M. Stéphane Verreault qui, malgré sa défaite aux élections du 2 novembre dernier, est présent dans la salle et continue de s'intéresser à la politique municipale.

Il poursuit en soulignant l'ouverture de la succursale Consignaction à Farnham, au 201, rue Principale Est (Derrière la SAQ). Les contenants de boissons de 100 ml à 2 l en plastique sont désormais consignés. Vous pouvez visiter le site Internet de Consignaction ou informez-vous auprès de l'équipe en place. Rapporter, c'est agir pour l'environnement.

Il cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

- Patinage et hockey libre à l'aréna pour la journée pédagogique du vendredi 21 novembre. Gratuit pour les résidents de Farnham et Sainte-Sabine sur présentation de la carte Accès Farnham. Tous les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte sans quoi l'accès sera refusé. Consultez notre site Internet pour connaître l'horaire et les équipements requis.

M. Daniel Campbell

- La mise en vente des billets pour l'activité Noël aux flambeaux du 6 décembre est débutée! Réservez rapidement votre départ sur notre site Internet car les billets s'envolent rapidement. Cette activité familiale féerique aura lieu au parc Israël-Larochelle, sur la rue Principale Est. Il s'agit d'un conte de Noël raconté par des personnages sympathiques tout au long d'un parcours à pied, alors que le retour est effectué en calèche. Suivez-nous sur nos plateformes pour connaître tous les détails!

M^{me} Joannie Labrecque

- Le train des Fêtes du CPKC sera de passage au centre-ville avec ses nombreux wagons illuminés ce dimanche 23 novembre, autour de 20 h 15. Vers 20 h 30, un court spectacle musical sera offert. Le Centre d'action bénévole de Farnham recueillera vos dons en argent ou denrées non périssables. Des camions de rue et autres surprises vous y attendront : Suivez la page Facebook ou le site Internet de la Ville pour les détails. Le convoi avait attiré près de 5 000 personnes l'an dernier. Prévoyez vos déplacements à l'avance!

M. Claude Benjamin

- Nous vous rappelons que jusqu'au 31 mars, le stationnement dans les rues la nuit sera autorisé, sauf lors des opérations de déneigement. La décision d'interdire le stationnement sera diffusée dès 16 h 30 tous les jours, en fonction des risques de



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025**

précipitations. Très important, les automobilistes sont responsables de s'assurer qu'aucune interdiction de stationnement n'est décrétée par la Ville. Assurez-vous d'avoir la bonne information en visitant notre site Internet, en consultant notre page Facebook, en vous abonnant au système d'alertes Cloudli pour recevoir les notifications d'interdiction par courriel ou par SMS ou en téléphonant au 450 293-3326, poste 421, pour entendre le message sur la boîte vocale. Votre collaboration sera essentielle pour assurer le bon déroulement des opérations de déneigement.

M. Mario Gagné

- Vous cherchez une idée de cadeau pour Noël? Offrez des billets pour les spectacles en salle de Farnham en culture, qui se tiendront à l'auditorium de l'école Jean-Jacques-Bertrand! Pour 2026, vous avez le choix entre Guillaume Pineault, P-A Méthot ou Maxim Martin. Les billets sont en vente sur notre site Internet!

Mme Nadège Katende

- Nous vous rappelons que tous les chiens sur le territoire de Farnham doivent être micropucés avant le 31 décembre. Les propriétaires de chiens ont la responsabilité de procéder au micropuçage auprès de leur clinique vétérinaire ou directement à la SPA de Granby. Par cette obligation, nous contribuerons à une meilleure gestion animale. Retrouvez les détails sur notre site Internet.

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 02.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire